



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 6 avril 2020 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents physiquement les conseillers Messieurs Gérard Bouthot et Alain Paquin. Par visioconférence sont présents les conseillers Messieurs Johnny Izzì, Steve Robitaille, Michel Vanier et Raymond Paquette formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire, présent par visioconférence.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste physiquement à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2020
3. PÉRIODE DE QUESTION
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars
5. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Acquisition et autorisation de signature - lot 5 105 619
 - 5.2 Acquisition et autorisation de signature - lots 5 105 595/ 5 107 659
 - 5.3 Amendement aux conditions de travail de la Municipalité – ajout de trois journées de maladie



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



5.4 Adoption – règlement n°467-2019-1 modifiant le règlement 467-2019 sur les tarifs municipaux

5.5 Avis de motion et dépôt – projet règlement n°470-2020 relatif aux compteurs d'eau

6. FINANCES

6.1 Aide financière – crédit à l'achat des compteurs d'eau et antennes de transmission

6.2 Aide financière 2020 – Société d'initiative touristique et économique du lac Champlain (SITE)

6.3 Dérogation au règlement n°466-2019 – situation du lot 5 105 734

6.4 Radiation de soldes – matricule 3592 07 2289 0 431

6.5 Autorisation – remboursement au fonds de roulement

6.6 Autorisation – libération de la retenue contractuelle provisoire – B. Frégeau

6.7 Autorisation de paiement – Groupe BC2

6.8 Autorisation de paiement – aide financière – La Cache du Lac Champlain

BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

7.1 Dépôt - rapport inspecteur – mars 2020

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Suspension du service de premier répondant

8.2 Appui – Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)

9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT

9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

9.2 PIIA – projet de construction

9.3 Autorisation – dérogation mineure – 280, 51e Rue Ouest

10. ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

10.1 Octroi de contrat – Compteur d'eau du Québec – logiciel READY et licence annuelle

11. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

11.1 Abrogation - résolution 11860-03-02

11.2 Octroi de contrat – Royal Pyrotechnie Inc.

11.3 Autorisation d'achat et de paiement – Inflatable Tent Inc.

11.4 Autorisation d'occupation – marché public – Pizza shop

12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Motion de félicitation du maire

14. COMPTES DU MOIS

14.1 Déboursés du mois de mars 2020

15. PÉRIODE DE QUESTION

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



11867-04-06

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 6 avril 2020 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, Monsieur Landry, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

À cette assemblée sont présents physiquement les conseillers Messieurs Gérard Bouthot et Alain Paquin. Par visioconférence sont présents les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Steve Robitaille, Michel Vanier et Raymond Paquette formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire, présent par visioconférence.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste physiquement à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte unanimement que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11868-04-06

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2020.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance ordinaire étant à huis clos, il n'y a aucune période de questions.

4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

11869-04-06 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

11870-04-06 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Jacques Landry et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

11871-04-06 5.1 Acquisition et autorisation de signature - lot 5 105 619

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du lot 5 105 619, datée du 3 mars 2020, concernant son intention à céder son lot à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que ce lot a très peu de valeur puisqu'il constitue un droit de passage pour les propriétés adjacentes ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un lot en zone inondable, près de l'eau, qui assurera une percée visuelle si la Municipalité s'en porte acquéreur.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général ou en son absence, le maire ou le maire suppléant à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'acquisition du lot 5 105 619 ainsi que tout autre document qui donnera effet à la présente résolution.

11872-04-06 5.2 Acquisition et autorisation de signature - lots 5 105 595/ 5 107 659

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire des lots 5 105 595 et 5 107 659, datée du 3 mars 2020, concernant son intention à céder ses lots à la Municipalité ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que ces lots n'ont aucune valeur puisqu'ils constituent une mince bande mitoyenne couvrant une canalisation pluviale ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la Municipalité d'acquérir ces lots afin de se garder une emprise permettant un accès pour des raisons d'entretien et de réparation;

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général ou en son absence, le maire ou le maire suppléant à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'acquisition des lots 5 105 595 et 5 107 659 ainsi que tout autre document qui donnera effet à la présente résolution.

11873-04-06

5.3 Amendement aux conditions de travail de la Municipalité – ajout de trois journées de maladie

CONSIDÉRANT le contexte de pandémie mondiale relative au SARS-COV-2, communément appelé COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité déploie plusieurs mesures préventives pour protéger ses employés ;

CONSIDÉRANT qu'au moindre symptôme s'apparentant au virus COVID-19, l'employé est appelé à rester chez lui par mesure de précaution, et ce, même s'il demeure fonctionnel.

Il est proposé par M. Raymond Paquette, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à ajouter trois jours de maladie supplémentaire à la banque de maladie de chaque employé temps plein de la Municipalité pour l'année 2020.

11874-04-06

5.4 Adoption – règlement n°467-2019-1 modifiant le règlement 467-2019 sur les tarifs municipaux

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la tarification de certains services ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été fait et le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 2 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droits, le règlement n°467-2019-1 modifiant le règlement 467-2019 sur les tarifs municipaux.

5.5 Avis de motion et dépôt – projet règlement n°470-2020 relatif aux compteurs d'eau



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Le conseiller M. Gérard Bouthot dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement n° 470-2020 relatif au compteur d'eau.

6 FINANCES

11875-04-06

6.1 Aide financière – crédit à l'achat des compteurs d'eau et des antennes de transmission

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exiger aux citoyens de changer leur compteur d'eau qui ont atteint leur durée de vie utile ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire installer des antennes de transmission sur les compteurs d'eau n'ayant pas encore atteint leur durée de vie utile ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire aider financièrement les citoyens pour faciliter l'implantation des nouveaux compteurs d'eau et l'installation des antennes de transmission.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de 155,38 \$ pour tous les propriétaires actuels devant acquérir un nouveau compteur d'eau selon les paramètres établis dans le projet de règlement n°470-2020 relatif aux compteurs d'eau.

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de 155,38 \$ pour tous les propriétaires actuels ayant un compteur d'eau qui n'a pas atteint leur durée de vie utile, mais qui nécessite un transmetteur afin de collecter les données de consommation.

11876-04-06

6.2 Aide financière 2020 – Société d'initiative touristique et économique du lac Champlain (SITE)

CONSIDÉRANT le rôle de la Société d'Initiative Touristique et Économique dans la Municipalité et sa périphérie en matière de tourisme ;

CONSIDÉRANT la disponibilité des crédits budgétaires lors de l'adoption du budget 2020 à la séance extraordinaire du 10 décembre 2019.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière, pour l'année 2020, d'un montant de 59 965 \$ à la Société d'Initiative Touristique et Économique.

11877-04-06

6.3 Dérogation au règlement n°466-2019 – situation du lot 5 105 734

CONSIDÉRANT le prolongement de réseau effectué en 2019 sur diverses rues municipales;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que le bassin de taxation a été défini par les règlements 454-2018 et 454-2018-1 ;

CONSIDÉRANT les modes de tarification définis dans la Loi sur la fiscalité municipale, notamment concernant les bénéfices reçus tels que des infrastructures d'eaux, qui permettent à une Municipalité de taxer selon la valeur foncière, le frontage, la superficie ou par pointage ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité utilise depuis plusieurs années le modèle de taxation basée sur un pointage défini selon la superficie du terrain ;

CONSIDÉRANT que le lot 5 105 734, inclut dans le bassin de taxation du règlement 454-2018, se retrouve fortement pénalisé par les clauses réglementaires de taxation puisque son terrain se situe dans la catégorie des terrains de plus de 2 000 mètres carrés tel que défini à l'article 15 dans le règlement 466-2019 et qu'aucune infrastructure ne passe devant la propriété ;

CONSIDÉRANT que la propriétaire du lot 5 105 734 ne peut subdiviser son lot du fait qu'aucune infrastructure d'eaux n'est présente devant sa propriété comme indiqué dans le Règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT que ledit lot se situe dans la catégorie des superficies de plus de 2 000 mètres carrés telle que définie dans le règlement 466-2019 ;

CONSIDÉRANT que pour toutes ces raisons, le conseil est d'avis que l'application de l'article 15 du règlement 466-2019 pour le lot 5 105 734 conduit à un traitement inéquitable envers la propriétaire et que les inconvénients dans l'application règlement dépassent le bienfondé et les bienfaits poursuivis par ledit règlement.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité

DE DÉROGER de l'article 15 du règlement 466-2019 pour que le lot 5 105 734 soit catégorisé dans la superficie de moins de 1 000 mètres carrés et d'appliquer la taxation qui en résulte.

11878-04-06

6.4 Radiation de soldes – matricule 3592 07 2289 0 431

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de radier certains montants à recevoir aux livres afin de tenir compte uniquement des montants raisonnablement encaissables.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE RADIER les soldes présentés sur la liste des soldes à payer en annexe de cette résolution au montant de 251.90 \$ plus les frais d'intérêts et de pénalités.

11879-04-06

6.5 Autorisation – remboursement au fonds de roulement



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que le conseil, avec la résolution 11810-01-07 pour une dépense de l'exercice 2019, a emprunté au fonds de roulement, tel que le permet l'article 1094 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il y a d'autres emprunts antérieurs au Fonds de roulement et que ceux-ci se doivent d'être remboursés en vertu des prescriptions de la loi ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remboursement pour l'année 2020.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE REMBOURSER au fonds de roulement la somme de 33 467,34 \$ pour l'exercice 2020.

11880-04-06

6.6 Autorisation – libération de la retenue contractuelle finale – B. Frégeau & Fils Inc.

CONSIDÉRANT la lettre d'engagement de la firme B. Frégeau & Fils Inc. datée du 13 mars 2020 ;

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la retenue contractuelle finale pour un montant de 37 028.22 \$ plus les taxes applicables.

11881-04-06

6.7 Autorisation de paiement – Groupe BC2

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de 7 000\$ plus les taxes applicables à la firme Groupe BC2 pour l'élaboration des documents relatifs au Programme d'aide financière pour les infrastructures récréatives et sportives

11882-04-06

6.8 Autorisation de paiement – aide financière – La Cache du Lac Champlain

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales qui permet à toute municipalité d'accorder une aide financière par exercice financier pour toute entreprise du secteur privé présente sur le territoire de la municipalité accordant l'aide ;

CONSIDÉRANT la résolution 10912-07-17 accordant une aide financière de 320 000 \$ répartie sur 4 années à La Cache du Lac Champlain relative au projet du complexe hôtelier.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de 80 000 \$ à La Cache du Lac Champlain constituant le 3e versement de l'aide financière.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



7 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

7.1 Dépôt - rapport inspecteur – mars 2020

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er mars au 31 mars 2020.

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11883-04-06

8.1 Suspension du service de premier répondant

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT la pénurie de masques N-95 qui permet une protection adéquate contre toute personne pouvant être infectée ;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'assurer la santé des premiers répondants dans l'exercice de leur fonction.

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE SUSPENDRE le service de premier répondant de la Municipalité, et ce, pour une durée indéterminée ;

D'AUTORISER le directeur général à réhabiliter le service de premier répondant lorsque le contexte le permettra.

11884-04-06

8.2 Appui – Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)

CONSIDÉRANT le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, plusieurs pompiers volontaires et à temps partiel dans la municipalité Venise-en-Québec sont admissibles au chômage et à l'aide financière d'urgence ;

CONSIDÉRANT que le fait d'être pompier volontaire ou à temps partiel pénalise ces derniers de toute forme d'aide financière et que certains d'entre eux ne veulent plus répondre aux interventions afin de ne pas y être pénalisés ;

CONSIDÉRANT que le service de sécurité de la municipalité Venise-en-Québec ne peut se permettre d'avoir un nombre de pompiers réduit en cette période de pandémie ;

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité Venise-en-Québec demande qu'il n'y ait pas de pénalités financières pour les pompiers volontaires et à temps partiel qui doivent assurer une garde ou répondre à une intervention, en vertu des programmes d'aides financières déjà annoncés ou à venir.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



DE TRANSMETTRE cette résolution à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) et au ministère de la Sécurité publique.

9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11885-04-06

9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 106, avenue Venise Est – rénovation extérieure ;
- 443, avenue Venise Ouest – construction d'un bâtiment accessoire ;
- 518, avenue de la Pointe-Jameson – nouvelle construction ;
- 667, avenue Venise Ouest – nouvelle construction ;
- 231, 16e Avenue Ouest – nouvelle enseigne ;
- 278, 51e Rue Ouest – nouvelle construction ;
- 378, 39e Rue Ouest – construction d'un bâtiment accessoire ;
- 315, avenue de la Pointe-Jameson – construction d'un bâtiment accessoire ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets de constructions tels que définis dans le préambule.

11886-04-06

9.2 PIIA – projet de construction

CONSIDÉRANT une demande du propriétaire du 200, 16e Avenue Ouest – rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT une recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE REFUSER le projet de construction du 200, 16e Avenue Ouest.

11887-04-06

9.3 Dérogation mineure – 280, 51e Rue Ouest

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme une réduction de la marge latérale à 0,66 mètre au lieu de 1 mètre ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dérogation mineure du 280, 51e Rue Ouest.

10 ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

11888-04-06

10.1 Octroi de contrat – Compteur d'eau du Québec – logiciel READY et licence annuelle

CONSIDÉRANT le renouvellement du parc de compteur d'eau ayant atteint leur durée de vie utile ;

CONSIDÉRANT la nouvelle technologie mise en place sur l'ensemble des compteurs d'eau afin de permettre la collecte de données à distance.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à Compteurs d'eau du Québec pour l'achat du système de lecture à distance READY tel que défini dans la soumission datée du 4 mars 2020 pour un montant unique maximal de 5 600 \$ et un montant annuel maximal de 1 976 \$, le tout, plus les taxes applicables.

11 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

11889-04-06

11.1 Abrogation - résolution 11860-03-02

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ABROGER la résolution 11860-03-02 portant sur l'achat d'espace publicitaire à Groupe TVA.

11890-04-06

11.2 Octroi de contrat – Royal Pyrotechnie Inc.

CONSIDÉRANT que dans le cadre des festivités de la Fête nationale, la Municipalité désire, comme à chaque année, souligner l'événement par une programmation de feu d'artifice.

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour le spectacle pyrotechnique à la firme Productions Royal Pyrotechnie Inc pour un montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables.

11891-04-06

11.3 Autorisation d'achat et de paiement – Inflatable Tent Inc.

CONSIDÉRANT les besoins récurrents dans la programmation de loisir annuelle de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 2 000 \$ de l'organisation de la CCLACC ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT l'aide financière de 2 000 \$ de l'organisation du Hockey d'Antan.

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Jacques Landry et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de la tente hybride gonflable à la firme Inflatable Tent Inc. au montant de 8 995 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon la soumission du 4 mars 2020.

11892-04-06

11.4 Autorisation d'occupation – marché public – Pizza shop

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des décrets ministériels et les mesures restrictives qui s'imposent aux commerces et aux municipalités ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire tout de même permettre à l'entreprise Pizza shop, locataire au marché public pour la saison 2020, d'exercer ses activités de restauration mais uniquement pour faire la livraison durant la période de pandémie ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Pizza shop, en exerçant sa vente de produits, s'engage à être la seule responsable et dégage la Municipalité de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ;

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'entreprise Pizza shop à ouvrir son commerce au sein du marché public de Venise-en-Québec, et ce, dès le 7 avril 2020, pour faire uniquement de la livraison durant la période de pandémie.

12 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

13 AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Motion de félicitation du maire

14 COMPTE DU MOIS

11893-04-06

14.1 Déboursés du mois de mars 2020

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de mars 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 272 688.64 \$ tel qu'indiqué à l'annexe 1.

15 PÉRIODE DE QUESTION

La séance ordinaire étant à huis clos, il n'y a aucune période de questions.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



11894-04-06

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé. Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée du 6 avril à 19 h 50.

Jacques Landry
Maire

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

CHÈQUES	FOURISSEURS	MONTANTS
	mars-20	
C2000110	GROUPE ULTIMA INC.	58 807,00 \$
C2000111	BORDO, LANA	750,00 \$
C2000112	EMRN	248,12 \$
C2000113	LES VÉHICULES OFFROAD 227	1 563,65 \$
C2000114	ACSIQ	500,25 \$
C2000115	BERGER STÉPHANE	40,00 \$
C2000116	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	499,86 \$
C2000117	CROIX ROUGE CANADIENNE	295,97 \$
C2000118	G.E.S.T.I.M.	4 979,85 \$
C2000119	GARAGE N.M. PATENAUDE INC.	380,26 \$
C2000120	HODGSON, THOMAS	292,96 \$
C2000121	KERR RUTH EDNA	1 648,60 \$
C2000122	LES ENTREPRISES FOBROCO INC.	1 972,97 \$
C2000123	DAVID LAPLANTE	1 034,76 \$
C2000124	MOTEURS ÉLECTRIQUES GUERTIN INC.	1 523,86 \$
C2000125	MEUNERIE NORMAN GAMACHE INC.	11,48 \$
C2000126	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	214,63 \$
C2000127	PRONET	662,44 \$
C2000128	SAUVE-GARDE NATURE	60,00 \$
C2000129	SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	15,60 \$
C2000130	TENAQUIP	141,90 \$
C2000131	UNIFORMES BEAUDIN	149,47 \$
C2000132	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	337,00 \$
L2000086	L'HOMME ET FILS ENR	807,69 \$
L2000087	ADT CANADA INC.	365,55 \$
L2000088	B. FRÉGEAU & FILS INC.	5 544,98 \$
L2000089	CHOINIÈRE & MORIN INC.	19 903,49 \$
L2000090	CONSTRUCTION DANY BOUCHER INC.	1 580,91 \$
L2000092	EUROFINS / ENVIRONEX	456,45 \$
L2000094	FERME BELLE-MANA	1 523,42 \$
L2000095	JLD-LAGUÉ	140,24 \$
L2000096	LA CAPITALE ASS.ET GEST. DU PATRIMOINE	1 942,41 \$
L2000097	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	21 774,41 \$
L2000098	MARCHÉ VENISE	143,15 \$
L2000099	MICLETTE RACHEL	700,00 \$
L2000100	NETTOYEUR MARTIN	115,91 \$
L2000101	PAPETERIE COWANSVILLE	792,94 \$
L2000102	RCAP LEASING	965,79 \$
L2000103	SERRURIER LAMARRE INC.	143,72 \$
L2000104	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	2 670,31 \$
L2000105	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	678,96 \$
L2000106	TÉLÉBEC LTÉE	130,26 \$
L2000107	TÉLUS	128,59 \$
L2000108	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	346,99 \$
L2000109	VILLE DE BEDFORD	2 493,26 \$
L2000110	HYDRO QUÉBEC	8 320,00 \$
L2000111	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	68 880,92 \$
L2000112	PITNEY BOWES	346,38 \$
L2000113	CMP MAYER INC.	3 656,21 \$
L2000114	DESJARDINS	150,00 \$
L2000115	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ET FILS	241,45 \$
L2000116	G.M.A.C.	518,26 \$
L2000117	BÉGIN, DIANE	1 100,00 \$
L2000118	PUROLATOR INC.	34,37 \$
L2000119	XITTEL INC.	183,79 \$
	Sous-total	222 911,44 \$
	Salaires	49 777,20 \$
	Grand total	272 688,64 \$